Communication faite

au

Vme Congrès International

d'Histoire de la Médecine

MAITRE JEAN GISPADEN,
CHIRURGIEN ANNÉCIEN ET GRENOBLOIS
DE LA FIN DU XVe SIÈCLE

Ses dessins à la plume (anatomie, instruments de chirurgie).

par

Ernest WICKERSHEIMER



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG
—
1926

MAITRE JEAN GISPADEN, CHIRURGIEN ANNÉCIEN ET GRENOBLOIS DE LA FIN DU XVe SIÈCLE

Ses dessins à la plume (anatomie, instruments de chirurgie),

Ernest WICKERSHEIMER

Le manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale de Paris se compose, pour les deux tiers environ, de copies d'ouvrages ou de fragments d'ouvrages de chirurgie et de médecine médiévales, parmi lesquels on remarque la *Chirurgia* de Guillaume de Salicet, l'*Introductorium in practica pro provectis* de Bernard Albert et le *De signis febrium* d'Antonio dalla Scarperia. Le tiers restant présente un caractère beaucoup plus personnel; ce sont des notes prises par un praticien pour son propre usage et où l'on trouve, en même temps que le fruit de ses lectures ou de ses conversations, les résultats de son expérience clinique.

Mais une question se pose tout d'abord. Le manuscrit est-il d'une seule main ou ses feuillets ont-ils été remplis à des époques successives et par des individus divers ? Assurément il date, dans toutes ses parties, des alentours de l'an 1500, et, si l'écriture n'offre pas un aspect invariable, point n'est besoin de supposer que plusieurs mains s'y soient appliquées. Un semblable recueil où des pages blanches avaient été réservées ça et là pour des additions ultérieures, ne se fait pas en quelques jours ni en quelques mois, et nul n'ignore combien l'écriture change avec le temps. D'autre part il est naturel que celle-ci soit plus régulière dans des copies que dans des notes où la personnalité de l'écrivain intervient davantage, où le travail intellectuel de la rédaction et l'acte de le matérialiser en noir sur blanc sont à peu près simultanés; c'est précisément ce que l'on observe dans le présent manuscrit où l'écriture, très appliquée dans les copies de traités, devient assez désordonnée dans quelques-unes des recettes. De la comparaison des tables avec le texte, de la nature et de la distribution des matières, de l'examen des noms propres cités, il semble bien résulter que le manuscrit latin 7138 est l'œuvre d'un seul et même personnage, sur lequel il m'est possible d'apporter ici quelques éclaircissements.

« Johannes Gispa[den] », (le *d* final étant suivi d'un signe abréviatif), ne se nomme entièrement qu'une seule fois, au fol. 159 v°, dans une note ajoutée au chapitre relatif au flux de ventre de l'*Introduction* de Bernard Albert; en deux autres endroits (fol. 146 v°, 197), il indique seulement son nom de baptême. « Gispaden » n'est que la forme, à peine romanisée, du nom de Wiesbaden, de la ville allemande d'où il tirait son origine. L'Allemand se trahit encore par les mots de sa langue maternelle dont le manuscrit est

émaillé: « vasser armborst » (fol. 3), « hosen macher czu Gienf » (fol. 117), « geissen dreck » (fol. 126 v°, 130 v°, 131), « fraw » (fol. 133 v°), « honger » (fol. 139, 161), « messer smeyt » (fol. 176 v°, 246 v°), « zenden » (fol. 202), « greuff van Genff » (fol. 234 v°), « juncker », « myn here » (fol. 237), « richtter van Chambriaci » (fol. 237 v°), « eyn juffrauwe van Darbeir usz chastellener hussz dez vaz yn eyme messer smeyt hussz d'Anussr yn Semena hussz » (fol. 237 v°), « brantvasser » (fol. 242), « vambes » (fol. 245), « myn her der grauff van Ginff », « junffrawe van Darbier in castellaner hussz » (fol. 247). Ces mots font penser tantôt au haut-allemand, tantôt au bas-allemand; ils peuvent tous être rapportés au dialecte « mitteldeutsch » de la région de Wiesbaden.

Au reste le français tient dans le manuscrit une place bien plus large que l'allemand. Non seulement des mots français sont incorporés aux textes latins [1], mais des pages entières sont rédigées exclusivement en français [2] et ce ne sont pas toujours des copies.

Jean Gispaden paraît avoir été un grand voyageur. On le trouve opérant à Beaucaire (fol. 1 v°) et, si toutefois il ne s'agit pas ici d'une citation, observant les effets du Chardon béni « in partibus marinis » et jusque dans l'île de Candie: « Ista est experiencia facta in Candia et ego propriis oculis vidi » (fol. 194). Il revient en Occident et s'établit à Grenoble et à Annecy, sans qu'il soit possible de classer chronologiquement ses changements de résidence.

Il vécut plusieurs années à Grenoble [3] et peut-être y acquit-il le droit de bourgeoisie; « in Gracionopoli mea patria », écrit-il quelque part (fol. 222). Des noms de Grenoblois reviennent souvent sous sa plume et aussi des noms appartenant à la topographie de la capitale du Dauphiné: la place du Ban du Mal Conseil (fol. 117 v°), la porte des Prêcheurs (fol. 245 v°), ou, ce qui revient au même, la porte Treyne, l'antique « porta Trajani » (fol. 247 v°).

Annecy le retint par des liens plus doux. Ce fut là qu'il apprit à connaître la sœur de Charles Barbier. Cette petite fille, qui se nommait Colette, avait souffert d'un anthrax à la nuque (fol. 120 v°), puis d'une sciatique causée par l'inanition [4]; Jean Gispaden la pansa, la purgea (fol. 134 v°) et enfin l'épousa (fol. 247) [5]. Les nouveaux mariés, entre lesquels il y avait une grande différence d'âge [6], s'installèrent dans une maison d'Annecy, dite de Quintal (fol. 117 v°, 128 v°), celle-là même sans doute qu'en 1506, Georges Minjod de Quintal vendit à l'apothicaire Nicolas Paquellet [7]. Plusieurs maisons d'Annecy sont citées dans notre manuscrit [8], et aussi des églises et des monastères: les Hospitaliers de Saint-Jean (fol. 107 v°, 119), Notre-Dame (fol. 130, 229), les Augustins du Saint-Sépulcre (fol. 176, 227), les Cisterciennes de Sainte-Catherine (fol. 241 v°), l'église Saint-Maurice à la façade de laquelle une treille était adossée (fol. 136 v°). Au temps des raisins, cette treille faisait envie aux gamins; l'un d'eux y grimpa, tomba et pensa se rompre le col. De même le jeune Aymonet Roy, « de ista parrochia retro castello versus le lac », tomba d'un arbre sur lequel il était monté au temps des noix (fol. 136, 246).

[1] On y trouve même (fol. 231, 235 v°), au lieu de lait, la forme « leyta » qui se rattacherait au gascon. Fr. Mistral, *Lou tresor dou felibrige*, I, p. 63 (sous « Alacha »).

[2] Fol. 3 v°, 106-106 v°, 177 v°.

[3] « In secundo anno mee pratice ... Gracionopoli » (fol. 222 v°). Il n'est pas nommé dans: A. Bordier, *La médecine à Grenoble...*, Grenoble, 1896, in-8°, xx–295 pp.

[4] « Item pro sorore Karoli Barbier, parva filia que habuit spasmum inanicione in scia » (fol. 228).

[5] Est-ce à elle que s'applique l'ordonnance « pro muliere nostra que habuit cancrum in mamilla » (fol. 122) ?

[6] Jean Gispaden avait traité celle qui devait être sa femme, alors qu'elle n'avait encore que deux ans (fol. 120 v°).

[7] Archives départementales de la Haute-Savoie, E. 682.

[8] Ces maisons, nommées d'après leurs propriétaires, sont mentionnées dans la table des noms de personnages (Appendice n° 1).

Mais, Annécien ou Grenoblois, Jean Gispaden n'entend pas que son champ d'action soit limité par les murs d'une cité. Sans se lasser il parcourt le Genevois, la Savoie et le Dauphiné, et, pour que nul n'ignore sa venue, il prend soin de l'annoncer dans un factum bilingue, latin et puis français [1].

Il se rend souvent à Genève où il traite l'évêque pour une fracture de jambe (fol. 135 v°), le fils de l'hôtelier de l'Exchaquier pour un fic de la verge compliqué de phimosis (fol. 138) et un culottier pour un polype du nez (fol. 117). Le cas d'un lépreux du village genevois de Thônex lui donne l'occasion de noter les formes dans lesquelles médecins et chirurgiens de Genève rédigent les conclusions de leurs expertises médico-légales [2], et c'est encore à Genève, à l'hôpital de la Magdeleine, qu'il prend l'observation d'un individu qu'on amputa à la suite d'un cancer du pied (fol. 130) [3].

On rencontre notre errant sur les bords du lac d'Annecy, à Talloires, chez le prieur des Bénédictins (fol. 196, 241 v°) et peut-être aussi à Veyrier-du-Lac [4]. Il tombe malade à Chambéry (fol. 197). Il se montre à Culoz (fol. 244-246), à l'abbaye d'Hautecombe (fol. 121 v°, 198), dans la seigneurie savoisienne de Chautagne (fol. 116 v°, 126 v°, 233 v°, 246), au Pont-de-Beauvoisin (fol. 131, 245 v°), chez les Antonins de Bannes, au diocèse de Gap [5], chez les Cisterciennes des Ayes [6], chez les Dominicains de Montfleury [7]. Ces pages fourmillent d'appellations géographiques dont la liste comprendrait, outre les noms déjà cités, ceux de Gap (fol. 231), de Tullins, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Isère (fol. 116), de Gex (fol. 121), de Rossillon qui appartient maintenant à l'arrondissement de Belley (fol. 138), de Saint-Claude (fol. 227), de Novalaise en Savoie (fol. 111, 246) et surtout de localités qui, dans un atlas moderne, devraient être cherchées dans le département de la Haute-Savoie: Bossy (?) [8], Cruseilles (fol. 128), La Pesse (fol. 246), La Roche (fol. 227 v°, 228 v°, 239 v°), Moye (fol. 245 v°, 247 v°), Novel (fol. 132), Poisy (fol. 115 v°), Rumilly (fol. 207 v°, 241 v°), Saint-Jeoire (fol. 242 v°, 247 v°), Seynod (fol. 137), Seyssel (fol. 235 v°), Sillingy (fol. 198, 241), Thônes (fol. 121 v°, 122). Enfin voici trois noms de lieux que je n'ai pu identifier: Conselin (fol. 243, 247 v°), « villa du Lit » (fol. 1 v°) et Monchervin (fol. 104, 237, 247).

Comme la géographie, l'histoire trouve son compte au manuscrit de Jean Gispaden. Peut-être n'importe-t-il guère à Clio qu'à la fin du XVe siècle, un évêque de Genève, dont le nom fait défaut, se soit fracturé le tibia (fol. 135 v°), que vers la même époque un comte de Genevois, resté lui aussi anonyme, ait souffert d'une excoriation de la vessie et d'un ulcère corrosif et virulent de la jambe (fol. 210, 234 v°, 247), qu'un officier de ce prince, le châtelain d'Annecy, se soit foulé la main en tombant de cheval (fol. 134). Quoiqu'il en soit, je souhaite que les historiens régionaux trouvent quelque intérêt à parcourir la liste des personnages contemporains cités dans le manuscrit. Cette liste, qui comprend des noms de médecins, de chirurgiens, d'apothicaires, voire même celui d'une matrone, a été reportée plus bas (Appendice I).

[1] Appendice II.

[2] Appendice III.

[3] « Tartas » dans « pro muliere de Tartas » (fol. 231 v°), désigne probablement le quartier avoisinant la vieille porte genevoise de la Tertasse.

[4] A moins qu'il ne s'agisse de Viry, en Genevois. « Virey » (fol. 134 v°), « Vereyr » (fol. 212 v°), « Vyreyr » (fol. 246 v°), « Veray » (fol. 235, 246 v°).

[5] Aubessagne (Hautes-Alpes). Fol. 119, 122, 135.

[6] Crolles (Isère). Fol. 189 v°, 247 v°.

[7] Corenc (Isère). Fol. 177, 246 v°.

[8] Le texte porte « versus Crosille aux Bexet » (fol. 233 v°) et « du Bizet versus Crucille » (fol. 247). Bossy est un hameau de Frangy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Jean Gispaden, qui nous laisse ignorer où il fit son apprentissage [1], appartient à cette catégorie de chirurgiens [2] semi-lettrés dont le mépris pour les barbiers n'a d'égal que celui dont ils sont eux-mêmes l'objet de la part des médecins. Il parle non sans complaisance de l'ignorance des barbiers qui ont méconnu la nature d'un apostume [3], mais, fidèle des saints Cosme et Damien [4], il ne craint pas de pénétrer dans le domaine de saint Luc et de traiter avec succès, assure-t-il, un flux de ventre contre lequel les médecins s'étaient montrés impuissants [5].

Si les grades académiques lui font défaut, il n'en a pas moins fréquenté les écoles. Son latin n'est guère plus mauvais que celui des Universités et on trouve dans son recueil, mêlés à des sentences morales [6], des exemples de syllogismes en « barbara », en « celarent », en « darii » (fol. 2) et une quintuple explication de la maladie du point de vue du théologien (fol. 214 v°). De si hautes préoccupations ne l'empêchent pas à ses heures d'entonner une chanson bachique (fol. 238 v°):

Quando bibo cum hospite,
Bibit illa, bibit ille,
Bibit pater, bibit mater,
Bibit soror, bibit frater,
Bibit ille, bibit illa,
Bibit servus et ancilla,
Bibunt illi, bibunt ille,
Bibunt plus quam centum mille,
Bibunt omnes, bibunt totum
Et nichil remanet in potum.
Sed quando bibo solus,
Non est fraus neque dolus.
Ergo si vis esse bonus frater,
Bibe semel, bis, ter, quater,
Tam pro rege quam pro papa,
Bibe vinum sine aqua.

Les notes de pratique de Jean Gispaden, beaucoup plus thérapeutiques que nosographiques, embrassent les cas les plus divers de la pathologie; remarquons, en passant, qu'il n'y est fait aucune allusion à la vérole. Les recettes et les règles diététiques sont empruntées aux auteurs classiques du moyen âge, surtout à Gui de Chauliac, à Gérard de Solo, à Arnaud de Villeneuve dont notre homme possédait sans doute les œuvres dans sa bibliothèque [7]. Les secrets de vieilles femmes [8], les amulettes [9], les incantations [10] ne manquent pas non plus, mais ce qui offre le plus d'intérêt, ce sont les descriptions de pansements et d'opérations chirurgicales. De telles observations, dont j'ai recueilli un exemple [11], nous montrent appliqués à la chair souffrante et saignante les préceptes que les maîtres ont formulés dans leurs traités didactiques. L'humble praticien de Grenoble et d'Annecy s'est engagé dans la voie jadis frayée par un Taddeo Alderotti, par un Gentile dà Foligno; il nous a laissé les *Consilia* qu'il était en mesure d'écrire.

[1] La mention d'une recette montpelliéraine contre la goutte rosée (fol. 113), ne prouve pas qu'il ait étudié à Montpellier. Ailleurs (fol. 132 v°), il est question d'une poudre vermifuge, ordonnée « per quatuor magistros Montispessulani »; ceux-ci font penser aux quatre maîtres de la glose de Roger, qu'on a si longtemps crus salernitains.

[2] « Pro magistro Johanne cirurgico..., pro me » (fol. 197). Il se qualifie une fois de médecin: « Pone tu, Johannes medici », dit-il, s'interpellant lui-même, tandis qu'il commente l'*Introductorium* de Bernard Albert (fol. 146 v°).

[3] Fol. 120. Ce n'est point de barbiers qu'il s'agit dans ce cas d'une oreille blessée qu'on laissa se boucher, faute d'y avoir à temps placé une canule, « quia primi cirurgici non posuerunt tentam neque canulam » (fol. 118 v°).

[4] A qui il rend grâces d'une guérison (fol. 1 v°).

[5] « Et multos infirmos curavi qui fuerunt derelicti a multis medicis, etc. » (fol. 159 v°). Par contre il énonce le cas d'un docteur exécutant une opération manuelle: « Doctor cortavit omnimodo tentam » (fol. 1 v°).

[6] Je ne citerai que celle-ci qui plaira au dermatologiste autant qu'au philosophe: « Dat scabiem natis mater nimie pietatis » (fol. 2 v°).

[7] Fol. 1 v°, 193 v° et *passim*.

[8] « Optimus pulvis quem vetule Parisius habent » (fol. 137 v°).

[9] Fol. 130 v°.

[10] Fol. 201 v°–203.

[11] Appendice IV.

Le manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale mérite enfin d'être étudié en raison des dessins à la plume dont ses feuillets sont ornés. Ces dessins peuvent se répartir en deux groupes: figures anatomiques et représentations d'instruments de chirurgie. M. Karl Sudhoff a précédemment attiré l'attention des historiens de la médecine sur les dessins anatomiques mais les représentations d'instruments de chirurgie n'ont encore été, semble-t-il, l'objet d'aucune étude.

Les deux figures anatomiques nous montrent un squelette et une femme enceinte.

Le squelette, qui a déjà été reproduit et commenté [1], occupe le recto du feuillet 238; il se tient debout, à peu près de face, la tête étant néanmoins tournée de trois-quarts à gauche. Sudhoff souligne l'étroitesse de la taille et l'allongement vers le haut des os iliaques, ces particularités lui remémorant deux bois dont l'un, gravé en 1493 à Nuremberg, est attribué au docteur parisien Richard Hélain, tandis que l'autre a servi à illustrer l'*Anathomia* de Jérôme Brunschwigk, imprimée à Strasbourg par Grüninger, en 1497, avec le *Buch der Cirurgia* de cet auteur. Par son attitude notre squelette rappellerait davantage un dessin du début du XIVe siècle qui décore le feuillet 116 du manuscrit 3599 de la Bibliothèque Mazarine; il s'en écarte par l'absence de cette tache noire figurant l'ouverture de la cavité abdominale dont on voit une image affaiblie chez Richard Hélain et Jérôme Brunschwigk, et qu'on trouve aussi dès le XIIIe siècle dans des œuvres purement artistiques [2].

Sudhoff, qui a cru à tort que le manuscrit latin 7138 appartenait à la première moitié du XVe siècle, alors qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il date des environs de 1500, a publié la légende accompagnant le squelette [3].

La femme enceinte se voit au feuillet 239 du manuscrit (Pl. 1). Elle est debout, de face, et sa nudité serait complète si la tête n'était enveloppée d'un linge en guise de mantille; les bras sont étendus comme pour la prière. Une fantaisie vraiment déconcertante a présidé à la disposition des viscères thoraco-abdominaux; ceux-ci sont surchargés de légendes indiquant les maladies susceptibles d'affecter les diverses parties du corps et qui ajoutent encore à la confusion. Une trachée-artère, déviée à gauche, aboutit à la base d'un cœur de carte à jouer, reposant comme sur un coussinet sur un poumon gauche dont on chercherait vainement à droite l'équivalent. L'œsophage, médian, conduit à l'estomac, vaste et biloculaire, au côté droit duquel se trouve la vésicule biliaire et plus bas le foie. Des bandes horizontales, verticales, obliques, tiennent lieu d'intestins; le rectum, médian, s'évase à mesure qu'il se rapproche de l'orifice anal. Les reins, aux deux extrémités de l'axe transversal du bassin, ont leur hile tourné en dehors. L'utérus affecte la forme d'une poire globuleuse dont la queue se dirigerait en bas et en dedans; deux fœtus y montrent leur visage intrigué, ainsi que deux curieux postés à une fenêtre.

Sudhoff, qui, sans reproduire cette figure, l'a étudiée (et antidatée ainsi qu'il avait fait du squelette [4]), a démontré qu'elle appartenait à un type répandu

[1] Karl SUDHOFF, *Ein Beitrag zur Geschichte der Anatomie im Mittelalter, speziell der anatomischen Graphik*. Leipzig, 1908, in-8°, p 42-44 et pl. VIII, fig. 1 (*Studien zur Geschichte der Medizin*, 4). — Cf. Ludwig CHOULANT, *History and bibliography of anatomic illustration*, translated and edited by Mortimer FRANK. Chicago, 1920, in-8°, planche placée après la p. 70.

[2] Miniature accompagnant dans le manuscrit 3142 de la Bibliothèque de l'Arsenal le poème de Baudoin de Condé sur le thème des trois morts et des trois vifs. Emile MÂLE, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*. Paris, 1908, in-4°, fig. 185.

[3] Quelques erreurs de transcription; c'est ainsi qu'on doit lire: « os racionale, commissura racionalis » et non « frontale, frontalis », « ossa nervalia » et non « verrualia », « os laude » et non « lande », « in medietate » et non « in mente », etc.

[4] Karl SUDHOFF, Eine Pariser « Ketham »-Handschrift aus der Zeit König Karls VI (1380-1422), *Archiv für Geschichte der Medizin*, II (1909), p. 84-100 et pl. IV (cf. p. 92-93).

au moyen âge, en Orient comme en Occident et dont on connaît plusieurs exemples. Elle est presque identique à la figure qu'on trouve au feuillet 31 du manuscrit latin 11.229 de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit sur parchemin qui semble dater de la première moitié du XVe siècle[1] et dont Sudhoff a mis en évidence les analogies avec le *Fasciculus medicinae*, imprimé à partir de 1491 sous le nom de Johannes de Ketham[2]. Pour la figure de la « gravida » et pour la légende qui l'accompagne, les manuscrits latins 11.229 et 7138 ne diffèrent que par d'infimes détails. Remarquons seulement que la figure du manuscrit latin 7138 a été entièrement exécutée à l'encre noire, tandis que celle du manuscrit latin 11.229 a été légèrement rehaussée de rouge au niveau des lèvres, du cœur, des reins et de l'anus, un trait rouge séparant la racine des cuisses de l'abdomen. De plus, dans le manuscrit latin 7138, les yeux regardent droit devant eux au lieu d'être légèrement déviés à gauche et en bas, le poumon se termine en pointe au lieu d'avoir une extrémité inférieure arrondie et la vessie est absente[3].

Les figures d'instruments de chirurgie sont pour la plupart réunies au verso du feuillet 199 v°, au recto et au verso du feuillet 200 et au recto du feuillet 201.

Fol. 199 v° = 4 figures (Pl. 2).

1. Pincette. Longueur 17 centim. ½. Sert à arracher les poils et surtout à extraire des corps étrangers, projectiles, esquilles osseuses, débris de pansements.

2. Tenaille droite du modèle de celles que Gui de Chauliac nomme « tenailles d'Albucasis..., à mode de bec d'oiseau, dentelées ». Longueur 22 centim. Sert à extraire des flèches « et autres choses fichées », à arracher des dents.

3. Trépan à couronne dentelée. Longueur 14 centim. ½. La couronne mesure près de 3 centim. de diamètre. Cet instrument, connu dès l'antiquité, passe généralement pour avoir été à peu près délaissé pendant une grande partie du moyen âge.

4. Spéculum vaginal (?). A un manche de 15 centim. environ est fixée une valve à gouttière supérieure de près de 7 centim. de longueur, qui va s'amincissant vers son extrémité, décrivant ainsi la moitié d'un cône; à partir de la pointe et sur une longueur de 1 centim., plus de gouttière, le cône étant entièrement conservé.

Fol. 200 = 5 figures (Pl. 3).

1. Dilatatoire. Longueur 14 centim. Instrument ayant l'aspect d'un spéculum bivalve. Les valves qui mesurent chacune un peu moins de 6 centim. sont perpendiculaires aux manches. Pour dilater les trajets fistuleux sans incision des parois.

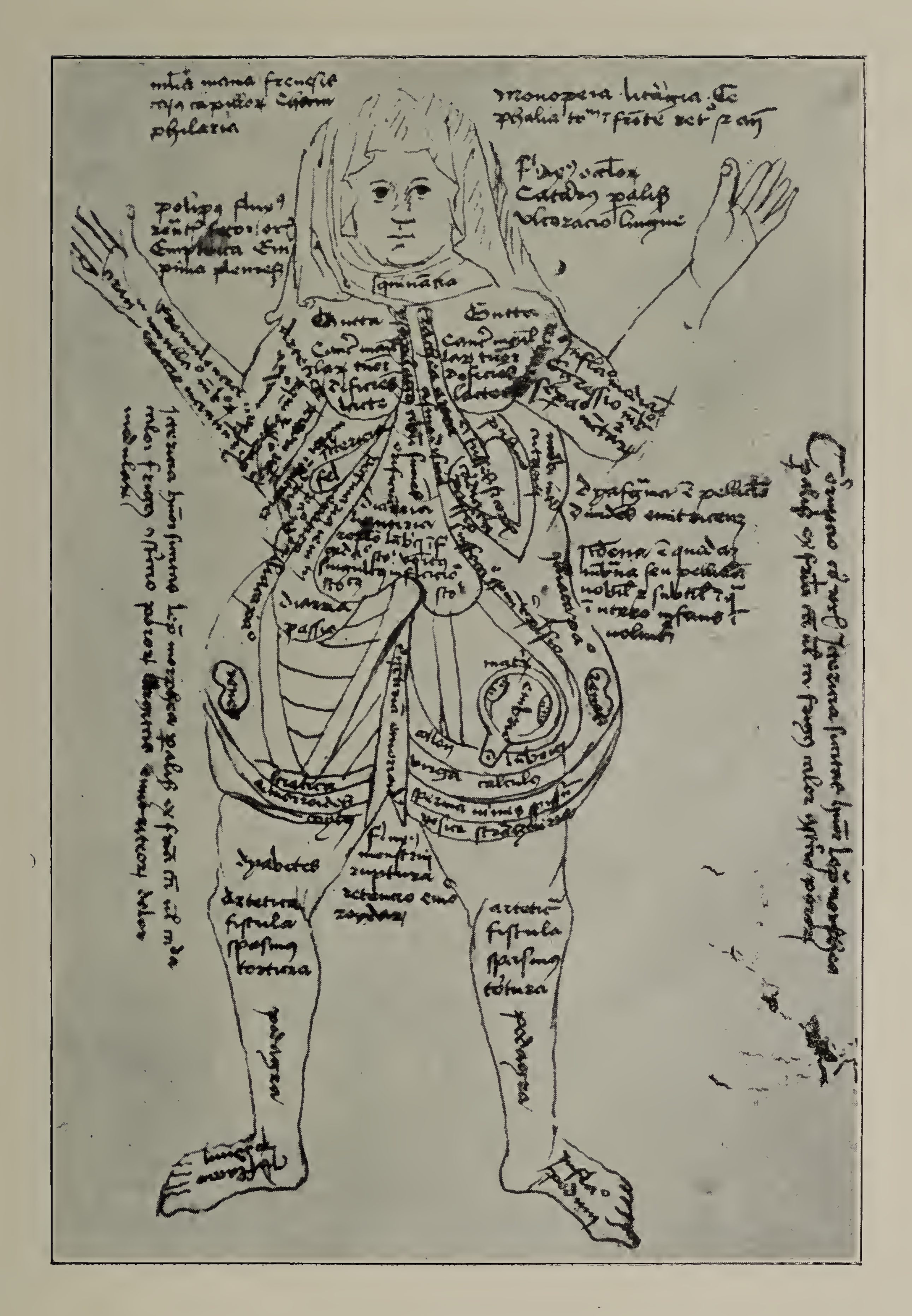
2. Tenaille droite, non dentelée. Longueur 12 centim. ½. Extrémités des branches aplaties comme celles d'une pincette à feu, sans doute afin de mieux saisir les projectiles et autres corps étrangers.

3. Trépan décrit par Gui de Chauliac qui en attribue l'usage aux Bolonais. Longueur 8 centim.

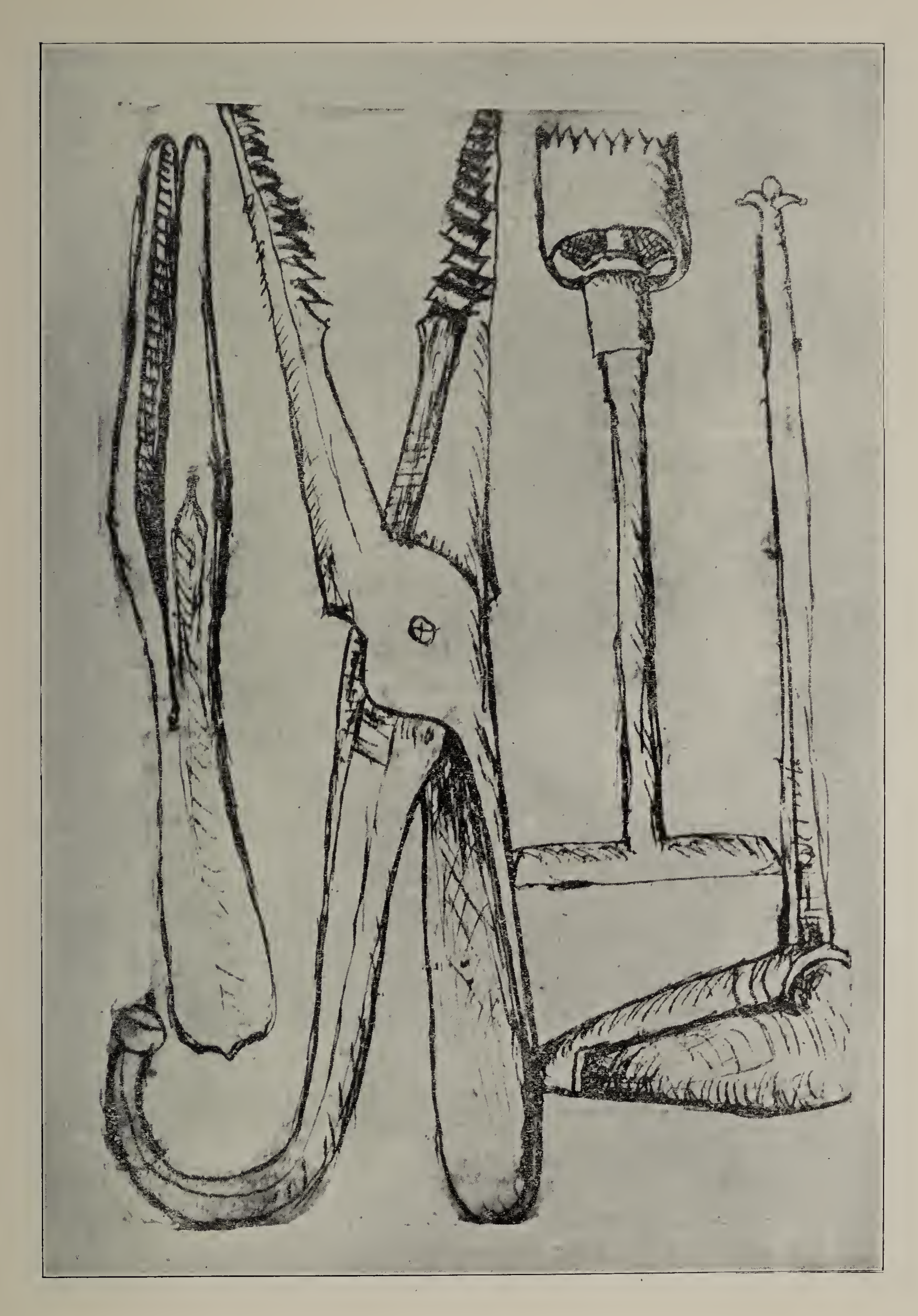
[1] Dans tous les cas, postérieure à 1417, car il y est question de « feu » (*quondam*) Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine et de Provence, roi de Naples, qui mourut en 1417: « ad peticionem serenissimi quondam principis Ludovici secundi » (fol. 48).

[2] Johannes DE KETHAM, *Der Fasciculus medicinae*, herausgegeben von Karl SUDHOFF, Mailand, 1923, in-fol. (*Monumenta medica*, I). Notice historique de Sudhoff énumérant les travaux que lui ou d'autres ont antérieurement consacrés à cette question.

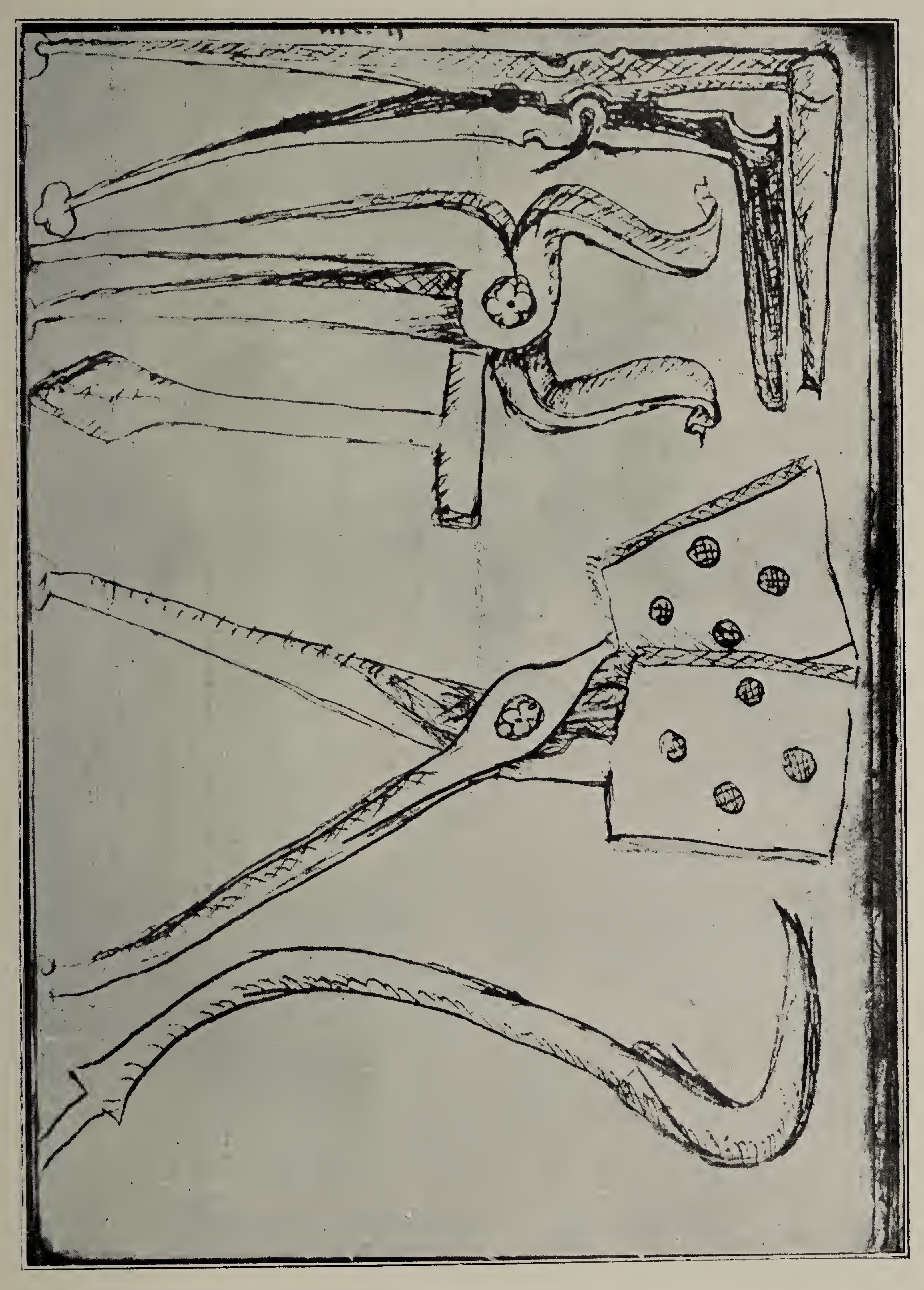
[3] Les divergences entre les deux légendes sont également insignifiantes. Pourtant quelques mots sont donnés par le seul manuscrit latin 7138: « champhilaria » pour désigner une affection céphalique et cette définition: « Secundena est membrana seu pellicula nobilis et subtilis in qua in utero infans involvitur ».



Pl. I.



Pl. 2



Pl. 3.

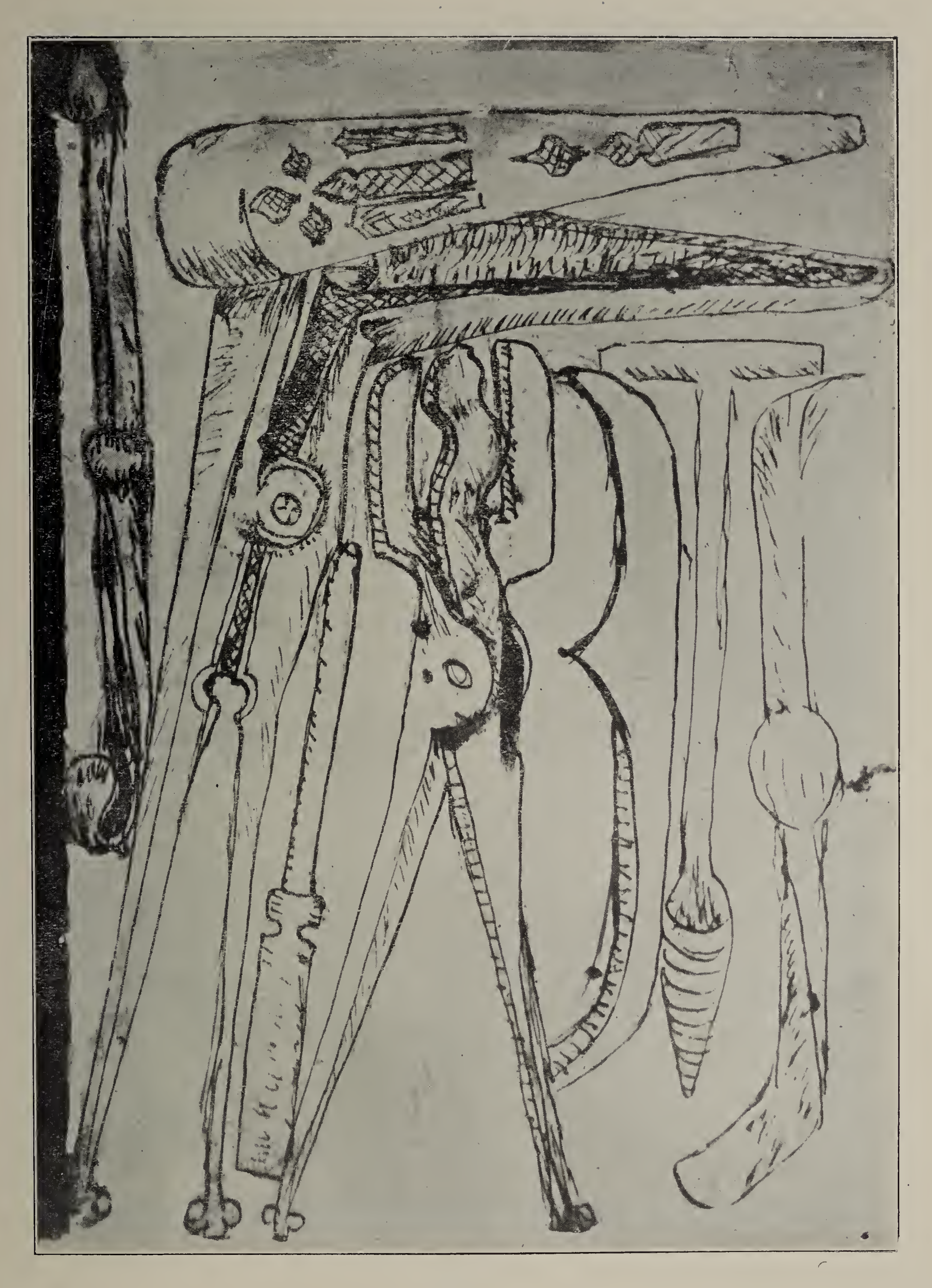
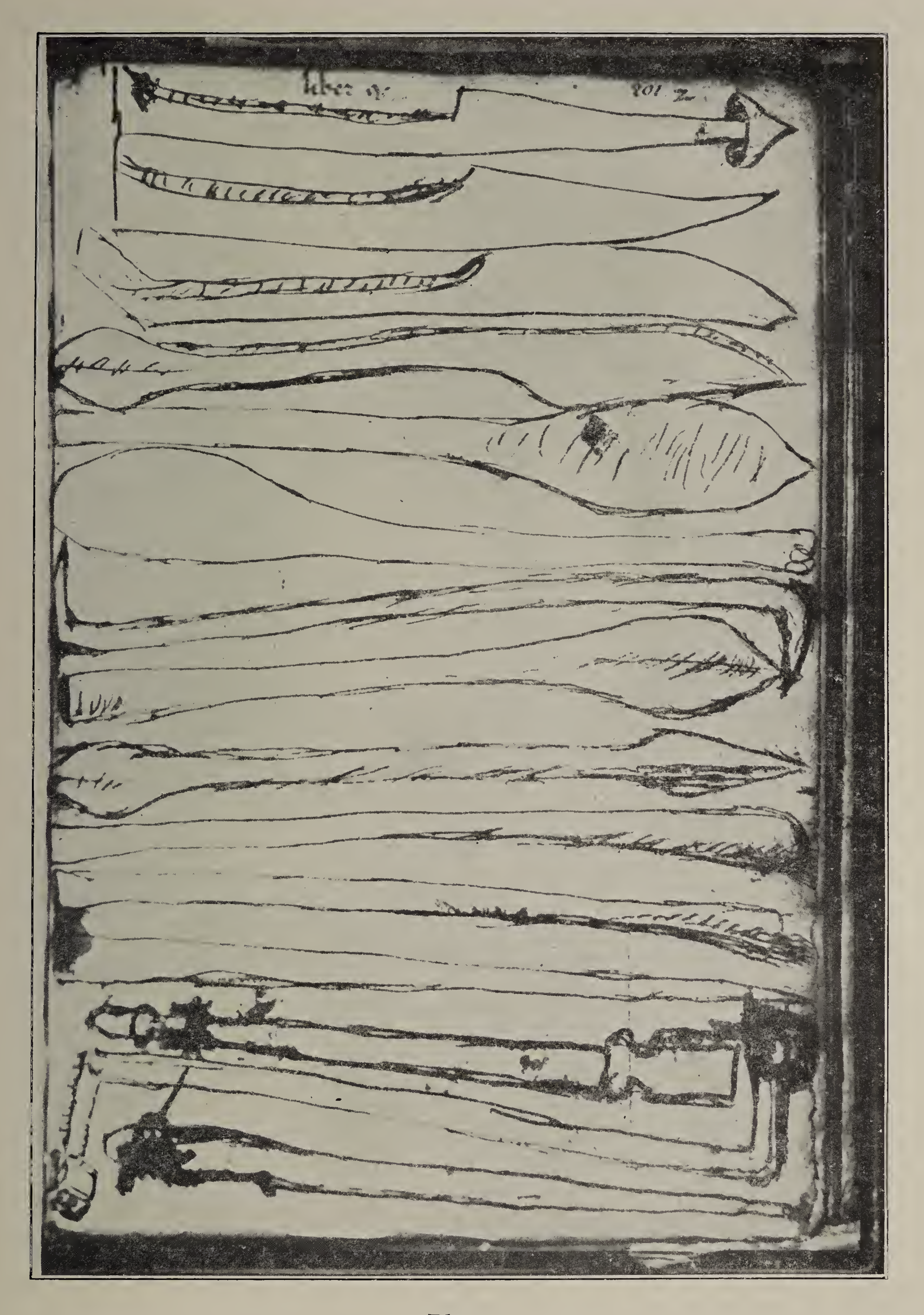
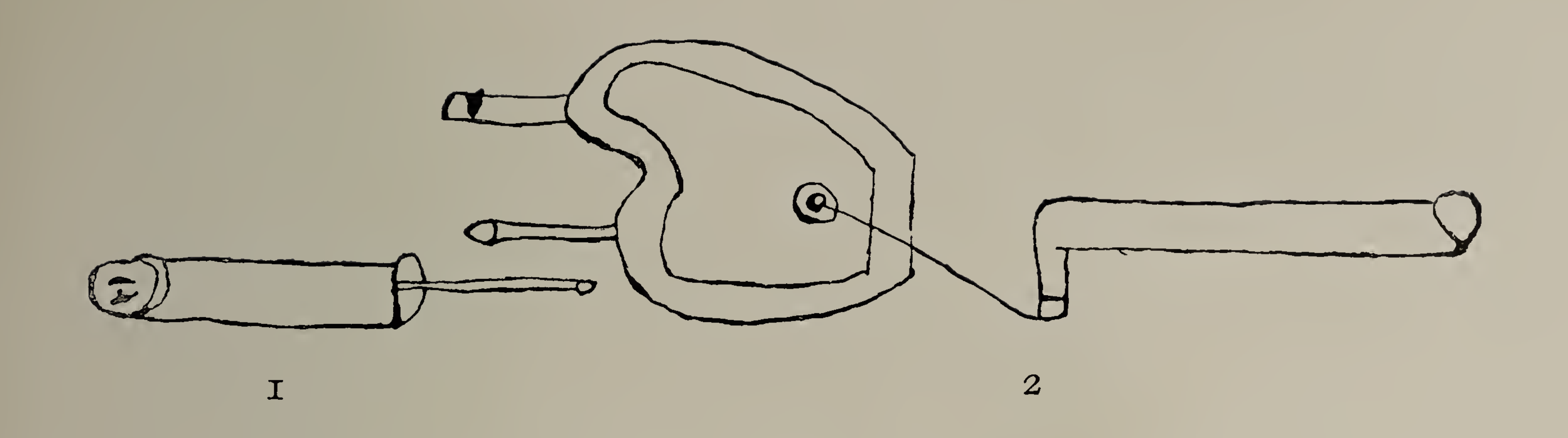


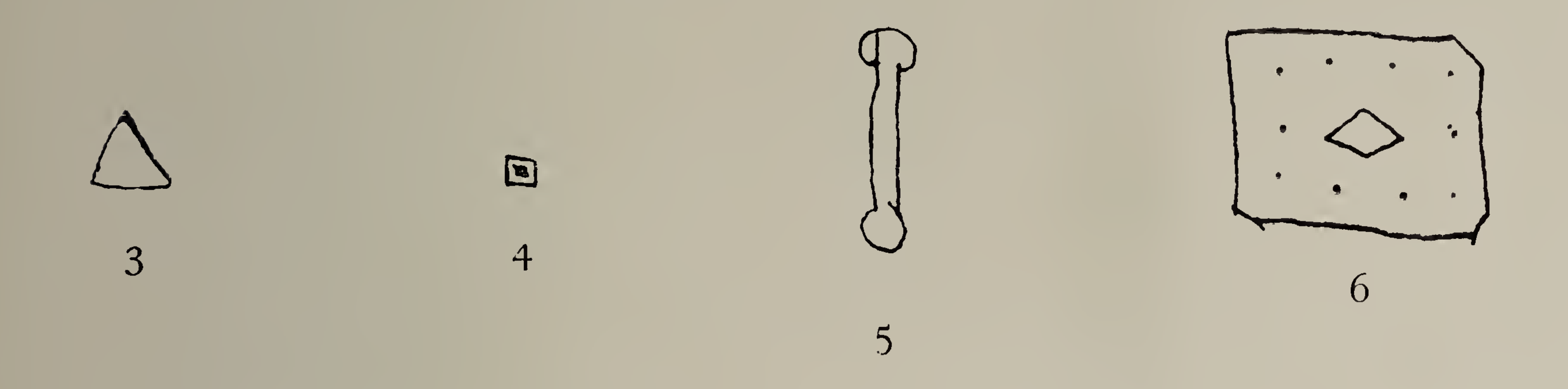
Fig. 4.



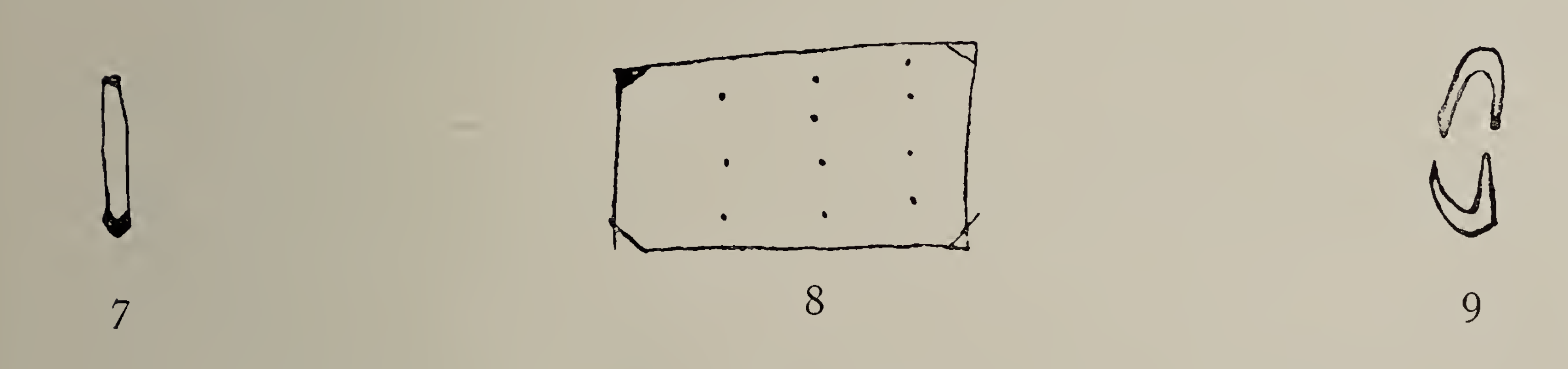
Pl. 5.



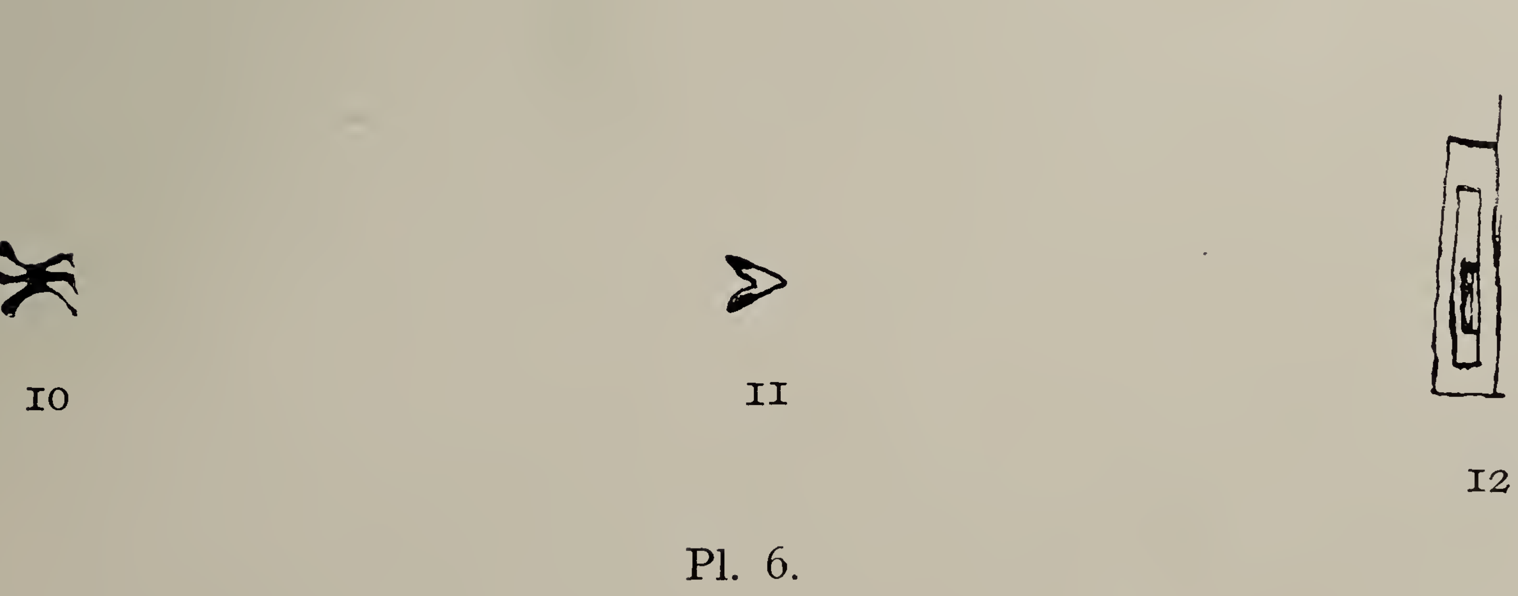
1 2



3 4 5 6



7 8 9



10 11 12

Pl. 6.

4. Tenailles à branches plates quadrangulaires, percées chacune de quatre trous disposés en losange. Longueur 16 centim. C'est un perfectionnement de la tenaille percée dans laquelle on fait passer une aiguille ,cautère à séton de Gui de Chauliac. Ambroise Paré (éd. MALGAIGNE, II, p. 227), parle aussi de cautères « ayant plusieurs trous lesquelz ont esté inventez à fin que le sang et autres humiditez passent au travers ».

5. Elévatoire en S. Longueur 14 centim. On s'en sert pour relever les os déplacés ou enfoncés ainsi que pour arracher les dents.

Fol. 200 v° = 7 figures (Pl. 4).

1. Instrument long de 14 centim. ½ dont les deux extrémités se terminent en crochets analogues au « crochet cave » dont Gui de Chauliac recommande l'emploi pour extraire les calculs vésicaux après l'opération de la taille. A pu servir aussi de rugine ou de « raspatoire », comme dit Ambroise Paré.

2. Dilatatoire. Longueur des branches 19 centim., des valves 12 centim. ½. Instrument assez semblable à celui qui fait l'objet de la fig. 1 du fol. 200 recto, mais de dimensions bien plus grandes. A pu servir de spéculum vaginal. Ses ciselures font penser qu'il a été exécuté en bronze et non en fer, comme la plupart des autres instruments représentés.

3. Ciseau droit à manche cylindrique. Longueur 11 centim. ½.

4. Speculum oris. Longueur 16 centim. Se manie comme une paire de tenailles. Une des branches mesure à peine 1 centim. de largeur; l'autre, large d'au moins 3 centim., au niveau de son bord supérieur, présente une profonde échancrure centrale, en manière de créneau. Cet instrument, qu'Ambroise Paré dit avoir été connu des anciens, a été employé par lui dans l'opération « de la tumeur, et inflammation et relaxation de l'uvule, nommée des Latins Columella » (éd. MALGAIGNE, I, p. 384-386). Il est aussi figuré dans la *Grosse Chirurgia* du Strasbourgeois Walther Ryff (1545). Cf. E. GURLT, *Geschichte der Chirurgie...*, II, p. 709, pl. XVII, fig. 6 et III, p. 54, pl. XXII, fig. 38.

5. Bistouri à tranchant concave, du genre de ceux qu'on a nommés faucilles. Manche évidé en gouttière, peut-être afin de servir de rugine. Longueur 13 centim.

6. Tarière droite à vis pour perforer les os. Longueur 13 centim. ½.

7. Gouge, avec élévatoire à l'extrémité opposée. Longueur 15 centim. Une figure semblable a été reproduite par Nicaise dans son édition de Gui de Chauliac (pl. II, fig. 30).

Fol. 201 = 15 figures (Pl. 5).

1. Couteau dont la pointe est coiffée d'une espèce de chapeau chinois. Longueur 12 centim. ½.

2-3. Couteaux. Longueur 12 et 13 centim.

4-5. Lancettes. Longueur 15 centim.

6. Couteau à lame convexe. Longueur 15 centim.

7. Instrument de 15 centim. de longueur, tige aux deux extrémités de laquelle est un crochet à angle droit. Propre à extraire des esquilles osseuses et autres corps étrangers.

8. Lancette. Largeur 13 centim. ½. Le manche paraît creux; il sert peut-être d'impulsoir cave (ou femelle), instrument décrit par Gui de Chauliac et qui est creusé afin de laisser pénétrer les corps étrangers qu'on cherche à expulser.

9. Instrument de 15 centim. de longueur, avec une lancette à chacun de ses deux bouts. Les lancettes correspondent très bien aux deux espèces décrites par Fallope, dont l'une « se termine en pointe étroite et allongée », tandis que l'autre est « de forme olivaire ». Cf. Ambroise PARÉ, *Œuvres complètes...*, éd. MALGAIGNE, I, p. 389.

10-11. Tastes. Longueur 14 centim. Ce sont des instruments explorateurs, destinés à sonder des plaies ou des orifices naturels. Au fol. 1 v° du manuscrit, il est question d'une « tasta plumbea ». Il semble que les manches de ces deux tastes aient été creusés afin qu'ils puissent servir d'impulsoirs caves.

12. Sonde pointue en forme d'aiguille. Longueur 14 centim.

13. Ciseau cautérisant fixé au bout d'un manche en bois tourné. Longueur 12 centim.

14. Instrument de 13 centim. ½ de longueur, présentant deux coudes à angle droit et en sens opposé; à chacune des extrémités un cube d'un peu moins d'un centim. de côté. Peut-être faudrait-il y reconnaître un manche de vilebrequin .

15. Sonde longue de 13 centim., dont l'un des bouts est arrondi.

Les figures des feuillets 199 v°-201 semblent avoir été exécutées d'après nature et avec leurs véritables dimensions. Il n'en est pas de même de celles qui nous restent à examiner, simples schémas que Jean Gispaden a mis ça et là dans son manuscrit (Pl. 6).

Fol. 1 v° (Fig. 1-2). Deux figures dont la première représente une seringue « latitudinis pollicis et longitudinis unius palmi », la seconde un instrument dont notre chirurgien s'est servi à Beaucaire avec son compère « magister Jacobus », pour insuffler une poudre constringente dans le membre viril; c'est, semble-t-il, un soufflet auquel vient s'adapter une canule coudée.

Fol. 116 (Fig. 10). Signe qu'on pourrait comparer à deux C adossés et séparés l'un de l'autre par un I: ƆIC. Il figure le mode d'introduction d'une chandelle dans une ventouse.

Fol. 225 v° (Fig. 3). Sachet en forme d'écu triangulaire à pointe inférieure, « aluta ad formam scuti ». Utilisé pour le traitement des hernies.

Fol. 226 (Fig. 5 et 7). Bâtons servant à la cure chirurgicale de la hernie par le procédé décrit par Gui de Chauliac, qui déclare l'avoir trouvé chez Roger: « On passe une cordelette avec une aiguille sous le didyme, de travers par le milieu du lieu marqué: et ayant mis au dessus un petit bois on lie tout le didyme avec ledit bois, et en le restreignant chaque jour, ne cesse jusques à tant que la cordelette soit delivrée, et que le didyme avec la chair soit tranché. »

Fol. 233 v° (Fig. 9). Deux plumasseaux en forme de croissants destinés à être placés en avant et en arrière d'une cheville ulcérée. « Les plumaceaux, ou coussinets, dit Gui de Chauliac, sont à l'appuyement et compression des parties desunies, et à conforter la chaleur naturelle du membre desuni, et pour empescher la pesanteur des bandes... Ils ont receu tel nom, de ce qu'anciennement on les faisoit de plume cousuë entre deux linges. Mais d'autant qu'il y avoit de l'ennuy pour ce qu'il les falloit souvent renouveler, on a inventé de les faire d'estoupes de chanvre, principalement bien peignées et nettes. Quelquefois on les fait de laine ou de coton. »

Fol. 234 v° (Fig. 6 et 8). Deux lames de plomb percées de petits trous équidistants. Dans l'une on remarque aussi au centre un trou plus grand de forme losangique. Ces lames sont appliquées sur les ulcères des jambes qu'on a au préalable enduits d'un onguent ou saupoudré de poudre de roses rouges. Le pansement est complété par trois plumasseaux de dimensions inégales, le plus petit au voisinage de la lame de plomb, le moyen au milieu, le plus grand en dehors.

Fol. 242 (Fig. 12). Figure de ces trois plumasseaux.

Fol. 244 (Fig. 4). Lame de plomb carrée, percée au centre d'un orifice également carré, pour le traitement d'un ulcère de la jambe. A la ligne suivante, à propos du même cas, une figure en fer de lance qui représente un objet de pansement, peut-être une mèche de laine: « Item fec(imus) là(nic)ii... » (Fig. 11.).

APPENDICE.

I. Noms des personnages contemporains cités par Jean Gispaden [1].

Agnelet, sellier à Annecy. 238 v°.
Aimon, serviteur du châtelain d'Annecy. 121, 193.
Alonsus (Dominus). 1 v°.
Anine (Dame d'), ou Danine, sœur du sire de La Barre. 198 v°, 246.
Antoine, des environs de Rossillon. 138.
Argenson (Sire d'). 222.
Astelet, serviteur du sire d'Argenson. 222.
Barbier (Charles), d'Annecy. V. Barbier (Colette).
Barbier (Colette), sœur de Charles Barbier, épouse de Jean Gispaden. Cf. p. 165.
Barbier (Guillaume), habitant de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Annecy. 107 v°.
Barbier (Jean), propriétaire d'une maison à Annecy, dans laquelle fut examiné un lépreux. 231, 247. C'est peut-être la même maison qui ailleurs est nommée « domus de Barbes ». 198 v°, 247.
Benoît, de Grenoble. 176 v°.
Bonne, fille d'un trésorier. 196 v°.
Bordez (Martin), ou Borges, juge à Chambéry. 237 v°, 247.
Bornan (Jean), prêtre. 135.
*Bornand (Janin de), barbier-chirurgien à Genève. 4. Taxé en 1464, il siégea au Conseil de Genève de mai 1473 à février 1494; en 1502, il fut chargé de visiter deux lépreux. Léon Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, 1906, in-8°, p. 470; *Registres du Conseil de Genève*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, II, p. 196; V, p. 170; VI, p. 41. — Cf. Appendice III.
Bovet, propriétaire d'une maison à Annecy. 135 v°, 241 v°.
Brunet, de Rumilly. 207 v°.
Caraby, charpentier. 111.
Caro de Veryer (Georges), dit aussi de Virey, de Vyreyr, peut-être de Veyrier-du-Lac. 134 v°, 212 v°, 246 v°.
Cassart (Messire Michel), de Grenoble. 103 v°, 148 v°, 184, 213.
Chacet (Jacques). 175.
Chantagne (Jeanne de), fille de Pierre Gras. 241 v°, 247 v°.
Charrancy (Claude), ou Charany, d'Annecy. 227 v°, 247.
Claude, du Bizet, ou « aux Bexet », près de Cruseilles. 233 v°, 247.
Clément (Dom), prieur de Poisy. 115 v°.
Coco (François), de Genève. 241.
Coco (Guillaume), Augustin du prieuré du Saint-Sépulcre, à Annecy. 227, 247.
Conselin (Jean de), prêtre de l'abbaye des Ayes. 189 v°.
Consin de Larben. 187, 189 v°.
Coppelin, moine, de Veray (Veyrier-du-Lac?). 177, 246 v°.
Coppet, cuisinier. 194 v°.
Cordier, propriétaire d'une maison à Annecy. 122.
Cosinenck (Claude). 175 v°.
Coudre (Claude). 247.
Coudre (Jean), frère du précédent. 197, 247.
Couvette (Sire de), écuyer du comte de Genevois. 120.
Crans (Aimon de). 134, 135.
Cresco (De). 131 v°.
Darbier, jeune fille de la maison du châtelain d'Annecy, habitant chez le coutelier Semena. 237 v°.
*Dexio (Angelus de). 101 v°. Expérimente un emplâtre.
Du Clos (Jean), maître des comptes à Annecy. 108 v°. Figure dans une pièce datée de 1473. Archives de la Haute-Savoie, E.40.
Du Fol (Jean), gaînier à Annecy. 118 v°.
Étienne, logé dans la maison de Claude Milleret. 233 v°.
Fabi (Johannes), frère mineur du couvent de Montélimar. 199.
*Fabri (Johannes). 199. Auteur d'une ordonnance. Peut-être Johannes Fabri de Bercka qui, reçu docteur en médecine à Mayence, professa à Erfurt. Membre du Collegium Amplonianum, il fut doyen de la Faculté de médecine d'Erfurt en 1497 et recteur de l'Université en 1498. Richard Loth, Das Medizinalwesen, der ärztliche Stand und die medizinische Fakultät bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts in Erfurt, *Jahrbücher der kgl. Akademie gemeinnützigen Wissenschaften zu Erfurt*, N. F., XXX (1904), p. 456, 458, 464.
Falca (François), prêtre genevois. 133 v°.
Fenouillet (Claude). 226 v°. Cité dans les minutes d'un notaire d'Annecy, en 1536. Archives de la Haute-Savoie, E. 418.
Françoise (Dame), religieuse de Sainte-Catherine, près d'Annecy. 241 v°.
Gabillet. 133 v°.
Gascon, ou Le Gascon, probablement surnom d'un habitant de Novalaise. 111, 246.
Gay (Pierre). Dit aussi Pierre Roy. — Voir sous ce nom.
Genevois (Comte de). 120, 210, 234 v°.
*Gillet. 203. Conseille la poudre de lézards contre les maux de dents.
Gisardon (Thomas), de Grenoble. 222.
*Gispaden (Jean), auteur du recueil.
*Gras (Pierre), père de Jeanne de Chantagne. 241 v°, 247 v°. En 1482 vivait à Grenoble un apothicaire de ce nom. A. Bordier, *op. cit.*, p. 1.

[1] Les noms des personnages appartenant à une profession médicale ou pharmaceutique sont précédés d'un astérisque.

II. ANNONCE DE CHIRURGIEN AMBULANT, SANS DOUTE UTILISÉE PAR JEAN GISPADEN (fol. 3 v°) [1].

Jhesus Maria. Si sint aliqui domini, mercatores, burgenses, aut alterius cujuscunque condicionis existant, pacientes aliquas egritudines quarum cura et visitacio arti competit cirurgicali, gressus suos dirigant ad quemdam magistrum cirurgicum in hac villa pro nunc locatum, qui, visis eorum casibus, ipsis optima contribuet remedia, Altissimo auxiliante, sic quod de dicto magistro merito contentabuntur. Et primo, si sint aliqui pacientes ulceraciones tibiarum, seu fistulas in locis existentes in quibus potest cadere cura, seu ad remediandum possibiles, visis pacientis obediencia et virtute forti vel constante, in tali casu requisitis. Item, si sint aliqui pacientes rupturam seu crepaturam ab etate septem annorum usque ad quatuor viginti, idem magister illos curabit sine remocione genitali, absque periculo mortis et sine incisione, paciente semper sua negocia pertractante, si velint. Eciam curabit dictus magister de pluribus aliis egritudinibus secretis, arti cirurgie compectentibus, quas racione brevitatis hic enarrare et scribere obmitto. Et, quia sint non nulli imperiti, abutentes, per mondum deambulantes, quam plurimis egris salutem promittentes et nichil proficui eis, sed dampnum facientes, hic est prefatus magister, volentibus suis casibus succurrere, quando primum venerint, nichil intendit petere quousque sint curati et de ipso magistro omni modo contenti, quibus sanis, ipsi sani debite ipsi magistro satisfaciant.

[1] Des documents du même genre et approximativement de la même époque ont déjà été publiés: Léopold Delisle, Réclame d'un chirurgien parisien du XVIe siècle, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, VIII (1881), p. 130-131 et fac-similé; Karl Sudhoff, Entwurf zu Reklamezetteln des Meisters Pancratius Sommer von Hirschberg über Augenkuren, *Archiv für Geschichte der Medizin*, IV (1911), p. 157; Idem, Vier Niederlassungsankündigungen von Aerzten aus dem 15. Jahrhundert, *Ibidem*, VI (1913), p. 309-312.

S'il y a en ceste ville aucuns seigneurs, marchans ou bourgeois ou aultre de quelque condicion qu'ilz soient, entaichez ou ayans aulcunes macules d'aucunes maladiez desquellez la cure et la visitacion appartient à l'art de cirurgie, se viennent par devers ung maistre cirurgien loigié en ceste ville, lequel, avoir veu leur cas, leur donnera bon remede à l'aide de Dieu, en telle maniere que ilz seront bien contens de luy. Et premierement, si il y a aucuns ayans ulceres en mal de jambes, ou fistules que soient en lieu possible az il besoignier et ainsi que le pacient soit obeissant et vertueux à recevoir ce que ly sera necessaire. Item s'il y a aulcuns rompu, d'aige de sept ans jusque à quatre vingts, le dit maistre le garira à l'aide Dieu, sans oster le genitif, sans dangier de mort et sans incision, et sans ce qu'il en demeure en la couche s'il ne veult. Et ainsi garrira le dit maistre d'aultres plusieurs maladies secretes, appartenans à l'art de cirurgie, lesquellez seroient trop longues à escripre. Et pource que ilz sont aucuns abuseurs que vont parmy le monde, promettans garisons à plusieurs, ledit maistre est contant de non rien prandre de ceulx que à ly vouldroient venir jusques à tant qu'il soient gariz.

III. Procès-verbal de l'examen de deux habitants de Thônex, suspects de lèpre, pratiqué en 1489 par un médecin et des chirurgiens genevois (fol. 4) [1].

In nomine Domini nostri Jhesu Christi, amen.

Nos magister N., arcium et medicine doctor, phisicus gebennensis et in hac parte judex, magister Johannes Jefrodi, cirurgicus illustrissimi domini nostri episcopi gebennensis, in hac parte commissarius, magister Johannes Bornandi, barbitonsor eciam gebennensis, ex parte parrochie Thuenaci, visitavimus et examinavimus Petrum Martini, filium Petri Martini, Anthoniam, sororem ejus et filiam dicti Petri Martini, qui a parrochanis dicte ecclesie Thuenaci et a vicinis fuerunt suspecti et inculpati lepram habere et per nos judicare ut malum multorum evitaremus, quod in futuro succedere posset, si non provisum esset. Nos, ut supra, visitavimus, examinavimus et eciam bonam fecimus, remoto omni odio. Sed secundum presencia signa, pronosticaciones futuras et preterita rememorata, iterumque quibus visis et omnibus signis antecedentibus, equivocis et univocis, et presentibus bene examinatis, cum consensu magistri Johannis de Planis, cirurgici dicte civitatis, qui alias eos visitavit, dicimus et judicamus Petrum Martini, filium Petri Martini et Anthoniam, ejus sororem, in lepram incidisse sive in lepram confirmatam esse. Sed, quia nundum confirmati sunt, dicimus et ordinamus dictos Petrum et Anthoniam, ut supra, a conversacione populi prohiberi et in loco remoto a toto populo eos ponere, sed, et taliter quod nullam habeant conversacionem in ecclesia, neque in aliis locis ubi populus conversant, et ibi maneant usque in finem mensis augusti proxime venientis, et tunc tempus presente[n]tur coram nobis, etc.

Datum Gebennis, anno Incarnacionis Domini Nostri Jhesu Christi 1489, die sabati 5ª mensis aprilis [2].

Ita est. Per me Lodovicum de Grassis et per me magistrum ... (nom laissé en blanc).

IV. Traitement d'un cas d'ostéite de la jambe (fol. 134 v°)

Pro Georgio Caro de Virey.

Item habuit in tibia sua magnam corrupcionem ossis et apostema. In primo posuit rubinetum secundum longum tibie ad aperiendum et videndum corrupcionem et ad dilatandum et ad removendum corrupcionem, secundum quod erat possibile, et posuit infra tentas et plumaceolos ad dilatandum et remota fuerunt ossa corrupta cum instrumentis ferreis cultellarum et posuit in fundo stupas minutas cum emplastro mundificativo, cum binda retentiva et caveat paciens a frigore et ab aere et bene situare membrum et semper ungere spinam dorsi et inguinam et tibiam cum oleo olivarum et mundificare saniem cum unguento mundificativo de celidonia, et dilatavit vulnus, vel ulcus, vel fistula cum plumaceolis de stupis madefactis in albumine ovorum, cum oleo rose vel olivarum agitatis. Et fuit facta contra apercio ad evacuandum materiam que erat in fundo circa pedem cum ferris calidis et caveantur nervi et imposuit plumaceolos madefactos ut supra et stet in bona dicta per tres dies propter ignem vel propter ferros calidos et non bibat vinum. Postea posuit setam de canabo vel de panno simplice, unctis de predicto mundificativo, et fuit remota caro superflua et mollis cum predicto mundificativo vel cum ferro calido superficialiter et locus emplastratus cum predicto albumine ovi, donec ignis, etc., et post mundificacionem cum unguento incarnativo de arthemisia et post cum sparadrap cum unguento albo circum circa super discrasiam.

[1] Déjà publié par moi dans: *Archiv für Geschichte der Medizin*, V (1912), p. 146-147.

[2] Le 5 avril 1489 était un dimanche, Pâques tombant cette année-là le 19 avril.


SERPENTARIA